

COMPTE-RENDU

Séance du Conseil d'Administration du 09 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le neuf avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Galan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, et sous la présidence de Martine LABAT, Maire.

Présents : Martine LABAT, Anne-Marie LAGLEYZE, Jean-Yves BOUSSIER, Jean BRILLOUET, Claire DESGARDIN, Françoise MAMER, Dona BASTIN, Jérôme CAZABAT, William SOYER, Jean-Claude MORLAIS, Karine HEBRARD.

Absents excusés : Evelyne RIVAL, Serge H OLUBOWICZ, Laurent LAPEYRE

Procurations de vote : Evelyne RIVAL à Anne-Marie LAGLEYZE, Serge HOLUBOWICZ à Jean-Yves BOUSSIER, Laurent LAPEYRE à Karine HEBRARD.

Secrétaire de séance : Jean-Yves BOUSSIER

1 - Comptes de gestion, comptes administratifs Commune, Arcades, Commerce, Assainissement 2020

A - COMMUNE

Fonctionnement : excédent de **116 029,32 €**

Investissement : déficit de **149 701,23 €**

Solde au 31/12/2020 : déficit de **33 671,91 €**

B - ARCADES

Fonctionnement : déficit de **846,24 €**

Investissement : déficit de **75 676,47 €**

Solde au 31/12/2020 : déficit de **76 522,71 €**

C- COMMERCE

Fonctionnement : excédent de **7 750,00 €**

Investissement : **0,00 €**

Solde au 31/12/2020 : excédent de **7 750,00 €**

D – ASSAINISSEMENT

Fonctionnement : excédent de **65 710,28 €**

Investissement : excédent de **28 020,28 €**

Solde au 31/12/2020 : excédent de **93 730,56 €**

Comptes de gestion et comptes administratifs votés à l'unanimité.

Déficits importants sur le budget de la commune et celui des « Arcades » qui remontent à la mandature précédente. L'année va être encore très tendue. Notre capacité financière en est impactée fortement, et les galanais doivent connaître la situation, nous allons faire apparaître les chiffres dans le bulletin municipal.

2 – VOTE DES TAXES

La commune n'augmente pas le montant des taux pour 2021 :

Bâti : **37.59%** Non bâti : **46.50%** CFE : **28%**

Vote à l'unanimité

A noter : L'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 prévoit la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation (TH) sur l'habitation principale. Cet article précise que cette suppression progressive mise en œuvre depuis 2020 et jusqu'en 2023 s'accompagne du **transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes**. Les départements n'ont donc plus de pouvoir de taux sur la taxe foncière sur les propriétés bâties en 2021. Cette modification de calcul ne change rien pour le contribuable.

3 - BUDGETS PRIMITIFS (prévisions) 2021

Très peu d'investissement possible, et le fonctionnement a été ajusté à l'euro près. La trésorerie a bien constaté que nous faisons des efforts notables depuis l'an dernier pour rétablir la situation.

Vote des budgets primitifs à l'unanimité.

COMMUNE

Fonctionnement : **798 450 €**

Investissement : **424 728,32 €**

ARCADES

Fonctionnement : 81 676,47 €

Investissement : 75 676,47 €

COMMERCE

Fonctionnement : 12 250,00 €

Investissement : 0,00 €

ASSAINISSEMENT

Fonctionnement : 91 310,28 €

Investissement : 63 280,56 €

4 - VENTE APPARTEMENTS ANCIENNE GENDARMERIE

Le conseil donne son accord pour vendre les logements de la gendarmerie.

Vote à l'unanimité.

5 - VENTE APPARTEMENTS BEAUPUY

Le conseil donne son accord pour vendre les logements BEAUPUY. Le locataire actuel est en recherche d'un autre logement afin de libérer celui qu'il occupe Rue Fontaine du Levant. La promesse de vente doit être signée le 13 avril.

Vote à l'unanimité.

6 - LOYERS EURL LUCYMAX

A la demande de la trésorerie, nous avons dû titrer tous les loyers, y compris ceux correspondant à la première période de confinement. Nous étudierons la situation du locataire en fonction des aides qu'il a reçues de l'état.

Accord à l'unanimité.

7 - ENCAISSEMENT CHEQUE GROUPAMA

Nous avons reçu un chèque de 270€ correspondant au remboursement d'une tronçonneuse qui nous a été volée. Vote à l'unanimité pour encaisser ce chèque.

8 - ASTREINTES PERSONNEL TECHNIQUE

3 agents seront d'astreinte chacun leur tour, pour une semaine complète. L'indemnité d'astreinte s'élève à 159.20€ par semaine. A partir du 1^{er} mai 2021, un planning va être établi, et un téléphone dédié à l'astreinte sera remis à l'agent concerné.

13 voix pour 1 abstention

9 – QUESTIONS DIVERSES

Etude de divers devis : travaux sur le clocher de l'église (transmis aux Bâtiments de France), projet d'un auvent aux services techniques pour stockage de matériel et/ou véhicules (pas possible cette année), fontaine place des Ormeaux (réfection du bassin et de la fontaine), devis pour le garde-corps du restaurant et pour le passage vers les archives.

Proposition de vente de bois pour 7240€.

Présentation du projet de City Stade pour l'an prochain.

Réflexion sur une aire de compostage communal.

Réflexion sur la demande d'une famille galanaise, qui désire que l'on nomme une rue de Galan « rue Françoise et Adrien MOURNET »

Visite d'une inspectrice de la DREAL concernant la fin d'exploitation de la décharge des Mouras.

Etude du cas d'un agent qui fait une demande de retraite pour invalidité.

Tour de table et fin de séance à 23h30

Le Maire, Martine LABAT

